



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 26 Mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
 DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
 ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	26	03
Vote		
À L'UNANIMITÉ		
Pour : 29		
Contre : 00		
Abstentions : 00		

Convocation du Conseil Municipal
 en date du :

20 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le Mardi Vingt Six Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des Délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa quatrième session de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			BULGARE Jean-Claude	X		
MOCKA Jocelyne	X			ROMUALD Michel	X		
MAMBOLE MAILLEFORT Kévin	X			TOLY Marie-Pierre	X		
SAINT-VAL Marie-Agnès	X			COSPOLITE Jean-Pierre	X		
SACILE Serge	X			CHRISTOPHE Annie			X
FARAJE Fabienne			X	DAMAS Marie-Pierre	X		
NOËL Jean-Philippe	X			SINIVASSIN Maryline	X		
EDOUARD Sandrine	X			MAGLOIRE Annie	X		
DUFLO Rémi	X			RADDAS Marie-Josée	X		
TREFLE Sylviane	X			DARMALINGON Charly	X		
MALINUR Francis	X			ZELIN Véronique	X		
EUGÉNIE Gilberte	X			HATCHY Claude	X		
CALISE Nazaire			X	FAUSTA Jimmy	X		
MARCIN Marie-Claude	X			CHAPITEAU Frédéric	X		
RUFFE Michel	X				26	00	03

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame DAMAS Marie-Pierre a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D-20260526-59 APPROBATION DU PROJET « UN AVENIR SANS DÉLINQUANCE À TROIS-RIVIÈRES » ET AUTORISATION DE SOLLICITER LES FINANCEMENTS FIPD / MILDECA – PROGRAMMATION 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 CONSIDÉRANT la stratégie nationale de prévention de la délinquance ;
 CONSIDÉRANT les orientations du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 26 Mai 2026

CONSIDÉRANT les orientations de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) ;

CONSIDÉRANT le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Trois-Rivières poursuit, dans le cadre de son action en faveur de la jeunesse et de la cohésion sociale, le programme « Un avenir sans délinquance à Trois-Rivières » engagé sur la période 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que le diagnostic territorial réalisé dans le cadre du CLSPD met en évidence des problématiques persistantes relatives :

- aux tensions et conflits en milieu scolaire,
- à l'exposition précoce aux risques numériques,
- aux fragilités des compétences psychosociales,
- aux difficultés éducatives et aux fragilités familiales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de renforcer les actions de prévention primaire et secondaire en direction des jeunes, des familles et des acteurs éducatifs ;

CONSIDÉRANT que le projet 2026 intitulé « Un avenir sans délinquance à Trois-Rivières » vise notamment à :

- prévenir l'entrée des jeunes dans la délinquance,
- renforcer les compétences psychosociales,
- prévenir les conduites addictives,
- favoriser l'insertion des jeunes via le dispositif « Jénès an aksyon – Job Vacances »,
- soutenir la parentalité et renforcer l'autorité parentale ;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'accompagnement éducatif, d'animation de terrain et de soutien aux familles, en partenariat avec les établissements scolaires, les associations, les services de l'État et les acteurs spécialisés ;

CONSIDÉRANT que le coût global prévisionnel du projet est estimé à 20 000 € répartis comme suit :

- Participation sollicitée auprès de l'État (FIPD / MILDECA) : 16 000 € ;
- Participation de la Commune : 4 000 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE
L'UNANIMITÉ**

Article 1 : D'APPROUVER le projet intitulé « Un avenir sans délinquance à Trois-Rivières » au titre de la programmation 2026

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les financements de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA).

Article 3 : D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel arrêté comme suit :

- État (FIPD / MILDECA) : 16 000 € ;
- Commune de Trois-Rivières : 4 000 €.

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents, conventions et actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et à l'obtention des financements correspondants.

Article 5 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Article 6 : Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 26 Mai 2026.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE